

Graffitis Des élèves s'expriment en toute légalité

Brossard, le 22 mars 2013 – Une activité graffitis a été organisée en février dernier à l'école secondaire Pierre-Brosseau de Brossard afin de permettre aux élèves de s'exprimer en toute légalité avec leurs bonbonnes de peinture aérosol. L'objectif de l'événement était de sensibiliser les élèves au fait que l'expression artistique, par l'intermédiaire du graffiti, peut s'effectuer en toute liberté sur des supports légaux et qu'il n'est pas nécessaire de vandaliser le mobilier urbain ou les bâtiments pour « laisser sa marque ».

Le conseiller municipal et maire suppléant, Alexandre Plante, qui agit aussi comme président du comité graffitis, mis sur pied par la Ville pour contrer ce fléau, s'est rendu sur place pour féliciter les jeunes et admirer leurs œuvres. Soulignons que deux autres conseillers municipaux, Claudio Benedetti et Serge Séguin sont aussi membres du comité graffitis.



L'activité de sensibilisation aux graffitis a remporté un vif succès à l'école secondaire Pierre-Brosseau. De gauche à droite : Julie Boily, directrice adjointe, Alexandre Plante, conseiller municipal et maire suppléant, France St-Onge et Véronique Loyer, toutes deux enseignantes en arts.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6360